

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
200723

N° 25.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-trois, Le 13 juillet à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
07 juillet 2023	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Demba DIALLO, Adeline COURTOIS, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
07 juillet 2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	Etaient représentés : Lionel LECUYER (pouvoir A. COURTOIS), Véronique BUCHET (pouvoir à G. ROUSSY), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. le MAIRE).
Présents 14	Etaient absents : Yves LECUYER, Martial VANDAMME.
Votants 17	

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Demande de subvention au SDEVO pour l'achat d'un véhicule électrique.

M. le MAIRE informe l'Assemblée que la Commune souhaite effectuer une demande de subvention auprès du SDEVO d'un montant de **2 500.00 € (deux mille cinq cent euros)** relative à l'achat du véhicule électrique décrit ci-dessous :

- Marque : RENAULT
- Modèle : KANGOO VAN E TECH 100% ELECTRIQUE
- Immatriculation : GN-174-BP
- Montant : 34 636.00 € TTC

Vu le C.G.C.T,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **AUTORISE** la Commune à solliciter le SDEVO pour une subvention d'un montant de **2 500.00 € (deux mille cinq cent euros)** relative à l'achat du véhicule électrique ci-dessus décrit,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Transmise le

18 JUIL. 2023

Affichée le


18 JUIL. 2023



VILLE DE VEMARS

- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier

